

Court File Number

(Name of court)

at Court office address

Form 17: Conference Notice

Applicant(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Respondent(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Name & address of Children's Lawyer's agent (street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any)) and name of person represented.

TO: (name of party or parties or lawyer(s))

A [ ] CASE CONFERENCE [ ] SETTLEMENT CONFERENCE [ ] TRIAL MANAGEMENT CONFERENCE

WILL BE HELD at (place of conference)

at a.m./p.m. on (date)

The conference has been arranged at the request of

- [ ] the applicant [ ] the respondent
[ ] the case management judge [ ] (Other; specify.)

to deal with the following issues:

You must participate at the time and date by

- [ ] coming to court at the address set out above.
[ ] video-conference or telephone at (location of video terminal or telephone)

as agreed under arrangements already made by (name of person)

for video/telephone conferencing.

IF YOU DO NOT PARTICIPATE AS SET OUT ABOVE, THE CASE MAY GO ON WITHOUT YOU OR THE COURT MAY DISMISS THE CASE.

Date of signature

Signature of clerk of the court

NOTE: The party requesting the conference (or, if the conference is not requested by a party, the applicant) must serve and file a case conference brief (Form 17A or 17B), settlement conference brief (Form 17C or 17D) or trial management conference brief (Form 17E) not later than seven days before the date scheduled for the conference. The other party must serve and file a brief not later than four days before the conference date. Each party must also file a confirmation (Form 14C) not later than 2 p.m. two days before the conference.

Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

situé(e) au Adresse du greffe

Formule 17: Avis de conférence

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)s

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de la personne qui représente l'avocat des enfants (numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant)) et nom de la personne représentée.

À : (nom de la ou des parties ou de l'avocat(e) ou des avocat(e)(s))

UNE CONFÉRENCE RELATIVE À LA CAUSE CONFÉRENCE EN VUE D'UN RÈGLEMENT AMIABLE CONFÉRENCE DE GESTION DE LA CAUSE SE TIENDRA au (lieu de la conférence) à heure(s) le (date)

Des dispositions en vue de la conférence ont été prises à la demande :

- du (de la) requérant(e) de l'intimé(e) du juge responsable de la conférence (Autre. Précisez)

pour traiter des questions suivantes :

Vous êtes tenu(e) de participer à la conférence aux heure et date prévues :

- en vous présentant au tribunal à l'adresse indiquée ci-dessus. par vidéoconférence ou conférence téléphonique au (lieu du terminal vidéo ou du téléphone) comme convenu aux termes des dispositions déjà prises par (nom de la personne) en vue d'une vidéoconférence ou d'une conférence téléphonique.

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À LA CONFÉRENCE MENTIONNÉE CI-DESSUS, LA CAUSE PEUT ALLER DE L'AVANT SANS VOUS OU LE TRIBUNAL PEUT LA REJETER.

Date de la signature

Signature du greffier du tribunal

REMARQUE : La partie qui demande la conférence (ou, si la conférence n'est pas demandée par une partie, le requérant) doit signifier et déposer un mémoire de conférence relative à la cause (formule 17A ou 17B), un mémoire de conférence en vue d'un règlement amiable (formule 17C ou 17D) ou un mémoire de conférence de gestion de la cause (formule 17E) au plus tard sept jours avant la date prévue pour la conférence. L'autre partie doit signifier et déposer un mémoire au plus tard quatre jours avant la date de la conférence. Chaque partie doit également déposer une confirmation (formule 14C) au plus tard à 14 heures deux jours avant la conférence.